




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-465**

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : 17/12/2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SÛRE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS -
CRÉATION DE POSTES A L EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU COMPLEXE ANIMALIER**

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

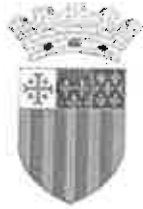
Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



02.03

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Prévention et Sécurisation &
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS - CRÉATION DE POSTES A L EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU COMPLEXE ANIMALIER - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération N°2013.608 du 18 novembre 2013 le Conseil Municipal a approuvé d'une part, la désignation de la Société Protectrice des Animaux d'Aix-en-Provence, Refuge du Réaltor en qualité de Délégataire, et d'autre part, les termes du contrat de Délégation de Service Public.

Après accomplissement des formalités de mise en concurrence prévues par le code général des collectivités territoriales, ce contrat a été conclu pour 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Le contrat a été notifié le 23/12/2013.

Suite à de nombreux constats sur place, notamment un constat d'huissier en date du 14 octobre 2014, faisant état de manquements graves au contrat de délégation de service public précité, et compte tenu de la gravité des infractions relevées au titre du Code Rural et de la Pêche Maritime, ainsi que de la maltraitance manifeste envers les animaux de la fourrière et du refuge animalier du REALTOR, j'ai demandé que le Conseil Municipal autorise l'élu délégué en la matière à signer la décision de résiliation. La résiliation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Dans l'attente d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la gestion et l'exploitation de ce service public, et dans une nécessité de continuité du service public, la mise en régie directe du complexe animalier, pour une période transitoire est nécessaire.

Ce dossier a été présenté en Comité Technique Paritaire le 02 décembre 2014 qui a approuvé le principe de remunicipalisation de ces missions de service public à compter du 1er janvier 2015 en prévoyant sur l'exercice budgétaire 2015 la création des postes à l'effectif municipal d'une part et d'autre part la création d'une régie comptable de recettes.

- ❖ Concernant la création de postes à l'effectif municipal elle sera identique au fonctionnement actuel soit :

1 - Gestion des postes :

Reprise des contrats des personnels actuellement en cours en application de l'article L1224-3 du Code du travail, soit :

Situation actuelle	Situation à compter du 1° janvier 2015
2 agents animaliers en CDI à temps complet	2 adjoints techniques de 2° classe en CDI à temps complet
1 agent gardien animalier en CDI à temps non-complet (gardien logé)	1 adjoint technique de 2° classe en CDI à temps non-complet bénéficiaire d'un logement par nécessité absolue de service
1 agent animalier en CDI à temps non-complet (20 heures)	1 adjoint technique de 2° classe en CDI à temps non-complet (20 heures)
1 gestionnaire d'établissement en CDI à temps complet	1 attaché territorial en CDI à temps complet

Ces personnels bénéficieront d'un nouveau contrat de droit public signé par l'autorité territoriale et seront soumis aux règles applicables à tout agent non-titulaire de droit public en matière de droits et devoirs, temps de travail et absence et congés conformément aux dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988.

2 - Logement de fonction

Pour des raisons de sûreté, sécurité et responsabilité, la Société Protectrice des Animaux met à disposition d'un de ses agents un logement de fonction qui lui permet d'être logé à proximité immédiate de son lieu de travail et de ce fait d'intervenir en cas de problème ou de période d'astreinte. Compte tenu de la municipalisation transitoire de la fourrière animale, le Conseil Municipal confirme les conditions d'octroi du logement de fonction par nécessité absolue de service sur la base des arrêtés ministériels des 14 décembre 1954 et 12 mars 1957 et le décret n°2012-752 du 9 mai 2012.

Ainsi, le gardien logé demeurera :

- adresse : refuge du Réaltor - 9015, Plateau de l'Arbois - 13290 Aix-en-Provence
- type : appartement de type 3 de 61 m² non meublé appartenant à la Ville
- nature juridique du logement : nécessité absolue de service
- paiement des fluides à la charge de l'intéressé : gaz et électricité
- paiement des charges et fluides à la charge de la collectivité : charges locatives et consommation d'eau jusqu'au 30 août 2015 conformément au décret le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 qui introduit une date butoir et un régime plus restrictif pour les concessions de logements.

Sur les fondements de cette délibération, l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination prendra les décisions individuelles et les arrêtés nominatifs d'attribution du logement.

❖ Concernant la régie comptable :

- une régie de recettes sera créée par arrêté municipal au regard de la délibération n° DL.2014-3 du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014, portant sur les délégations de compétences accordées au maire et l'autorisant à créer des régies communales en vertu de l'article 2122-22 du CGCT;

- le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires seront également nommés par arrêté municipal suivant la réglementation de l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M- du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances.

- les tarifs seront identiques à ceux appliqués par la délégataire et approuvés dans le cadre du contrat :

Tarifs des restitutions d'animaux mis en fourrière		Tarifs des adoptions	
1 ^{ère} journée de mise en fourrière	30,00 €	Par animal adopté et stérilisé	230,00 €
Frais de garde journaliers (à partir du 2 ^{ème} jour)	15,00 €		
Frais d'identification	70,00 €		
Frais éventuels de vétérinaires	chiffrés au regard des soins réalisés, sur la base d'une consultation et d'une tarification unitaire des actes.		

L'estimation des recettes envisagées se porte à 54 000 euros par an sachant que la participation de la Ville s'élevant à 250 000 euros ne sera plus versée dans le cadre de la régie directe.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la tarification des recettes encaissées par la régie comptable.

- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes relatives au complexe animalier de l'Arbois sur la ligne budgétaire 92020- 70688 – 131.

- DECIDER, comme indiqué ci-dessus, la reprise par la Ville de l'ensemble des contrats des personnels de la Société Protectrice des Animaux travaillant au refuge du Réaltor dont l'incidence financière estimée compte tenu des contrats de travail fournis s'élève pour la Ville et pour l'exercice 2015 toutes charges comprises à 159 000 euros (cent cinquante neuf mille euros). Ces sommes sont imputables au budget 2015 sur le chapitre 920 20-64 131 "rémunération principale du personnel non-titulaire".

- DETERMINER, comme indiqué ci-dessus, l'emploi auquel peut être attaché l'attribution d'un logement de fonction en précisant les contraintes particulières liées à l'exercice de cet emploi logé, les sujétions spécifiques qui justifient l'octroi du logement ainsi que les informations relatives à ce logement.

DL.2014-465 - MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS -
CRÉATION DE POSTES A L EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU COMPLEXE ANIMALIER -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT Jean-Jacques POLITANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE

Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 17 décembre 2014

151-14

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

17 DEC. 2014

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

COURRIER ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014

OBJET DE L'ACTE : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-430

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-431

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – BUDGET PRIMITIF 2015 – MISE EN
PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI
DU 05 JANVIER 1988

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-432

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – OUVERTURES ET VIREMENTS DE
CREDITS POUR L'EXERCICE 2014 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-433

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – ADMISSIONS DE SOMMES EN NON
VALEUR + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-434

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015
+ Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-438

OBJET DE L'ACTE : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2014 ENTRE LE BUDGET GENERAL
ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-439

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -
OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-440

OBJET DE L'ACTE : MARCHES DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX N°A10.018 -
A10.065 - A10.021 - A10.022 - A10.023 - A10.025 - A10.026 - A10.028 - A10.029 - A10.030 - A10.031
- A10.032 - A10.033 - A10.034 - A10.062 - A12.003 - APPROBATION DES AVENANTS PORTANT
PROLONGATION DE LA DURÉE DES CONTRATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES
AVENANTS. + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-461

OBJET DE L'ACTE : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
FOURRIERE REFUGE POUR ANIMAUX "PAR VOIE D'AFFERMAGE - RESILIATION DU
CONTRAT POUR FAURE DU DELEGATAIRE + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-464

OBJET DE L'ACTE : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE
COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS -
CRÉATION DE POSTES A L EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU
COMPLEXE ANIMALIER

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-465

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU COMPTE RENDU
D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
POUR L'ANNEE 2013 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-467

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE